



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 92237

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis interroge M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la production d'énergies renouvelables. L'accès à l'électricité produite par les énergies renouvelables n'est pas la même pour tous. Les fournisseurs d'électricité ont une obligation d'achat d'énergie renouvelable quand un producteur leur en fait la demande. Ainsi, EDF est indemnisé au titre de la contribution pour le service public de l'électricité (CSPE). Cette compensation lui permet d'acheter de l'électricité verte à moindre coût tandis que les acteurs qui souhaitent se fournir en électricité renouvelable doivent en payer le prix fort sans bénéficier d'un tel mécanisme. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin que les fournisseurs alternatifs soit indemnisés au même titre qu'EDF pour l'achat d'électricité issue de production solaire photovoltaïque et des autres technologies recourant aux sources d'énergies renouvelables de sorte que les petits producteurs d'électricité d'origine éolienne et solaire photovoltaïque puissent participer à l'obligation d'achat au même titre qu'EDF, et être compensés par la contribution pour le service public de l'électricité (CSPE).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92237

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11851

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)